



Philippe Pichot Bravard *

La pensée politique du comte de Chambord : restaurer une monarchie chrétienne tempérée afin de contrer les idées de 89

Deux siècles après sa naissance, le comte de Chambord demeure une personnalité méconnue. Lors de sa naissance, le 29 septembre 1820, Henri-Dieudonné de Bourbon, duc de Bordeaux, cristallisait tous les espoirs de la Maison de Bourbon. Il était, selon la formule du poète Alphonse de Lamartine, « l'Enfant du Miracle ». Dix ans plus tard, la Révolution de Juillet contraignait son grand-père Charles X et son oncle, le très éphémère Louis XIX, à abdiquer la couronne en sa faveur. Le 2 août 1830, le jeune duc de Bordeaux devenait le jeune roi Henry V. Supplanté cinq jours plus tard par son cousin Louis-Philippe d'Orléans, il suivit son aïeul en exil. Là, il prit le titre de « comte de

Philippe Pichot Bravard, Université de Brest
philippe.pichot@laposte.net • ORCID number: none

* L'auteur, Philippe Pichot Bravard, est maître de conférences, habilité à diriger des recherches, à l'Université de Brest. Il est chargé de cours à l'Institut catholique d'études supérieures (I.C.E.S.) et à l'Université catholique de l'Ouest (Angers). Il est professeur d'histoire de l'Eglise au séminaire S. Philippe Néri à Florence (Italie). Il a été invité à plusieurs reprises dans plusieurs Universités moscovites, à l'Université Lomonossov, à l'Université S. Tikhon et à l'Université de Linguistique. Il enseigne l'histoire du droit, l'histoire des idées politiques et la philosophie du droit.



Chambord », magnifique château qui lui avait été offert par souscription populaire.

A défaut de gouverner la France, Henry V y exerça sur les esprits une véritable royauté morale, dont témoignent les nombreux éloges qui furent publiés à sa mort par ceux-là même qui ne l'avaient pas suivi. Ce prestige fut, notamment, nourri par la parfaite cohérence entre son action et sa pensée.

Connaître le comte de Chambord exige donc de connaître sa pensée, grâce à la consultation de son *Journal*, à la lecture des lettres et manifestes adressés par lui à l'opinion publique, ainsi que par les échanges épistoliers qu'il cultiva avec différentes personnalités¹.

Après avoir soutenu sa thèse d'histoire du droit en 2008, à l'Université de Paris II Panthéon-Assas, sur la conservation de l'ordre constitutionnel en France entre le XVI^e et le XIX^e siècle, étudiant les modalités de l'Etat de justice de l'ancienne France et les difficultés idéologiques qui empêchèrent la mise en place d'un contrôle de constitutionnalité des lois en France pendant la Révolution et au cours des décennies qui suivirent celles-ci (publiée par les éditions LGDJ en 2011), il a rédigé un ouvrage remarqué sur *La Révolution française* (Via Romana, 2014, 2^{ème} édition 2015 ; Prix Renaissance des Lettres 2015), dans lequel il étudie la volonté des révolutionnaires français de faire table du passé pour régénérer la société toute entière, et l'homme lui-même, politique qui a engendré, entre 1792 et 1794, une première expérience totalitaire, source d'inspiration puissante pour les grands totalitarismes du XX^e siècle.

Prolongeant ses réflexions sur l'articulation entre la recherche de la justice et le développement de la puissance étatique, sujet de son mémoire d'habilitation à diriger des recherches soutenu à l'Université d'Angers en 2018, il s'est intéressé à la tradition du droit naturel, publiant un ouvrage de vulgarisation consacré à cette question : *Le droit naturel, fonder l'ordre juste* (Ichtus, 2^{ème} édition, 2018).

Son intérêt pour l'histoire de la pensée politique s'est traduit par la publication de nombreux articles consacrés aux principes de l'ancienne royauté française, à la pensée des milieux parlementaires d'Ancien-Régime ou encore à la pensée contre-révolutionnaire.

Il a, enfin, dirigé la publication d'un recueil d'articles réunis afin de rendre hommage au professeur Jean de Viguerie (*Liber amicorum*, Via Romana, 2017).

¹ Nous renvoyons ici à Henri comte de Chambord, *Journal (1846–1883), carnets inédits* ; texte établi et annoté par Philippe Delorme, Paris : François-Xavier de Guibert, 2009. Les citations du comte de Chambord sont extraites de cet ouvrage.

Le comte de Chambord accordait une importance fondamentale à la définition et à la défense des principes. Il n'y a pas en lui une once d'esprit opportuniste, comme le montre cette lettre adressée le 8 mai 1871 à Philippe-Marie Joseph de Carayon-Latour, député légitimiste de la Gironde : « *L'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres. Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa Constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public. Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre ; elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission* »².

Ce court passage nous informe à la fois sur l'importance que le comte de Chambord accordait aux principes mais aussi sur ce qu'étaient ces principes. Le respect de l'héritage des pères et l'affirmation des droits de Dieu, la fidélité de la France à sa vocation chrétienne, gage de son redressement après les destructions d'une Révolution dont il pense, à l'instar d'Alexis de Tocqueville, qu'elle n'est pas terminée.

La pensée politique du comte de Chambord est clairement contre-révolutionnaire. Elle se présente comme un corps de doctrine granitique. Au cœur d'un siècle mouvant au cours duquel bien des acteurs politiques épousent volontiers la politique de la feuille morte qui suit le sens du vent, la politique du comte de Chambord a la solidité d'un dolmen breton. Il entend appliquer aux réalités du XIX^e siècle, les principes d'une philosophie classique qui avait imprégné pendant huit siècles la geste capétienne.

Le comte de Chambord a un but : contrer la Révolution dont il perçoit, mieux que personne, les effets toxiques pour la société françai-

² Montplaisir (de), Daniel. *Le comte de Chambord dernier roi de France*, Paris : Perrin, p. 591.

se, en réaffirmant les principes séculaires de la politique chrétienne (I). La restauration d'une monarchie chrétienne tempérée est, à ses yeux, le moyen de cette victoire contre la Révolution qui doit permettre de rendre à la France son harmonie (II).

Un but : Contrer la Révolution

« *La question révolutionnaire prime toutes les autres* », notait le comte de Chambord le 31 mars 1854. Conscient de la toxicité de la Révolution, le comte de Chambord écarte fermement tout compromis avec l'esprit révolutionnaire (§ 1) car il serait vain de chercher à concilier cet esprit avec les principes séculaires de la politique chrétienne qui lui sont opposés point par point (§ 2).

REFUSER TOUT COMPROMIS AVEC LA RÉVOLUTION

La Révolution marqua profondément l'existence du comte de Chambord. Alors qu'il avait dix ans, la Révolution de Juillet contraignit son grand-père Charles X à renoncer au trône et à partir, à nouveau, en exil. Cette révolution condamna le comte de Chambord à passer la plus grande partie de sa vie déraciné loin de la terre de ses ancêtres. Elle réveilla le souvenir de la première révolution, celle de 1789, dont son grand-oncle Louis XVI et ses grand-tantes Marie-Antoinette et Elisabeth furent les victimes les plus éminentes, sans oublier les tribulations de sa grand-tante Clotilde chassée de Turin par les armées de la République. Le souvenir de cette première révolution était encore brûlant dans la mémoire collective. Le comte de Chambord en était nourri par le témoignage de sa tante, la duchesse d'Angoulême, seule survivante du Temple.

A l'instar d'Alexis de Tocqueville, le comte de Chambord considérait que les révolutions qui perturbèrent tout au long du XIX^e siècle la

France et l'Europe n'étaient que les flambées successives d'une seule et même révolution commencée en France au commencement de l'été 1789.

Tout au long de son existence, les progrès de la Révolution aux quatre coins de l'Europe, en Espagne, en Allemagne et surtout en Italie, le préoccupèrent grandement, comme en témoigne son *Journal*. Il insistait toujours sur la nécessité de faire preuve face à la Révolution de la plus grande fermeté. Cette fermeté le conduisit à rejeter toutes les expressions possibles de cette Révolution, qui, par delà leurs contradictions apparentes, obéissent à une même logique, aussi bien l'anarchie et le césarisme, que l'individualisme et le libéralisme, y compris dans son expression catholique. La nature révolutionnaire du libéralisme fut rappelée alors par Mgr Henry Sauvé, premier recteur de l'Université catholique d'Angers : « *Le libéralisme [...] consiste dans la négation plus ou moins accentuée de la dépendance de l'homme envers Dieu et envers ceux qui participent à son autorité souveraine* »³. Le libéralisme, c'est l'autonomie de la volonté ; l'expression politique du *non serviam*.

Le comte de Chambord était un catholique fervent, fervent au point de mentionner dans son *Journal* ses dévotions et ses communions, de célébrer avec une dévotion particulière chaque année l'anniversaire de sa première communion. L'amitié avec le Christ était le cœur de son existence. Il aimait profondément l'Eglise. Il était préoccupé par la menace qui pesait sur l'existence des Etats pontificaux, soutenant l'engagement des zouaves pontificaux, à la tête desquels s'illustra son proche parent Athanase de Charette. Ainsi, en 1867, écrivait-il au comte de Saint-Priest : « *Ma pensée se porte avec tristesse sur Rome, où nous laissons abattre en ce moment une des plus grandes choses que Dieu a*

³ Mgr Sauvé, Henry. *Questions religieuses et sociales de notre temps*. Paris/Laval, 1887, p. 37.

faites pour la France, gesta Dei per Francos, je veux dire la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise, indispensable garantie de son indépendance et du libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'univers. Lorsqu'il y a dix-huit ans, nous avons relevé cette institution dix fois séculaire, un instant renversée par la révolution, nous avons revendiqué hautement comme un droit sacré le devoir de la défendre contre de nouvelles attaques, et tant que nos soldats ont gardé la cité sainte, la révolution a tremblé devant eux ; mais leur départ est annoncé ; après eux qu'arrivera-t-il ? Si d'autres pensées avaient présidé au gouvernement de notre pays, fidèle à ses traditions nationales et à son glorieux titre de fille aînée de l'Eglise, la France aurait eu quelque chose de plus à offrir au Saint-Père qu'un appui provisoire et passager. Soutenu par elle, Pie IX, n'aurait eu rien à craindre de ses ennemis ; il eût accompli en paix sa double mission de pontife et de roi, et ses peuples lui devraient depuis longtemps les améliorations dont il avait pris lui-même la généreuse et paternelle initiative. Aujourd'hui nous touchons peut-être à une catastrophe dont les conséquences sont incalculables. Ce n'est pas l'avenir de la souveraineté pontificale qui est seule en péril. Jusque là il ne s'agissait, disait-on, en dépouillant le chef de l'Eglise de son pouvoir temporel, que de ramener à la sainte et vénérable pauvreté de l'âge apostolique, afin que, déchargé de tous les soins de la terre, il pût exercer plus librement son autorité spirituelle. Mais maintenant on ne s'en cache plus ; dans son pouvoir temporel, c'est bien son autorité spirituelle qu'on veut atteindre ; c'est au principe même de toute religion et de toute autorité qu'on s'en prend. Bientôt on demandera logiquement que de nos lois et de nos tribunaux disparaisse l'idée de Dieu. Alors il n'y aura plus entre les hommes d'autre lien que l'intérêt ; la justice ne sera plus qu'une convention ; il ne restera plus d'autre moyen pour l'obtenir que la force, et l'édifice social, ruiné jusque dans ses fondements, s'écroulera de toutes parts [...]. Non, la cause de la souveraineté temporelle du pape n'est pas isolée : elle est celle de toute religion, celle de la société, celle de la liberté. Il faut donc à tout prix en prévenir la chute ».

Dans cette lettre, non seulement le comte de Chambord rappelait la vocation chrétienne de la France, et, implicitement, le rôle joué par le roi Pépin dans la naissance des Etats pontificaux au VIII^e siècle, mais il soulignait l'importance de l'indépendance du Saint-Siège dans la préservation de la civilisation occidentale, doutant que la liberté et la propriété des particuliers puissent être durablement respectées dès lors que la liberté et la propriété de l'Eglise cesserait de l'être.

Lors de la publication par le pape Pie IX de l'encyclique *Quanta Cura* et du *Syllabus*, le comte de Chambord ne cacha pas sa satisfaction, la confiant à son journal : Ainsi, à la date du 27 décembre 1864 : « *A Rome très forte encyclique du pape condamnant les erreurs modernes, l'Etat athée, la liberté de conscience et des cultes, celle de tout écrire, la volonté du peuple contre le droit légitime, le système des faits accomplis, le communisme et le socialisme, la négation des droits du Saint-Siège, les principes des articles organiques du concordat* ». Le lendemain, le prince ajoutait : « *Le pape, dans son encyclique rappelle l'excommunication dont sont frappés ceux qui détiennent les possessions de l'Eglise : elle est suivie de 80 propositions condamnant les erreurs modernes et le libéralisme religieux de la nuance du Correspondant* ».

Faut-il le rappeler ? L'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* condamnaient fermement les différents aspects de cette modernité philosophique issue de la révolution intellectuelle du deuxième quart du XVII^e siècle, marquée par les écrits de Gassendi, de Hobbes et de Locke, de Bacon, Galilée et Descartes⁴. Ainsi le *Syllabus* condamnait-il le rationalisme qui, appliqué par les auteurs de l'*Aufklärung* aux études théologiques, allait parfois jusqu'à nier la nature divine du Christ ; le naturalisme qui considère comme un progrès que la société humaine

⁴ Nous renvoyons ici à Frédéric Rouvillois, *L'invention du progrès*, Paris : Kimé, 1996 ; et à notre communication : « Progrès, Lumières et Révolution », actes du colloque du 21 novembre 2015, *Vu de Haut*, n° 23, 2017, p. 7–25.

soit gouvernée sans tenir compte de la religion ; l'étatisme qui ambitionne le monopole de l'enseignement et une emprise totale de l'Etat sur la société, ce qui condamnait les principes essentiels sur lesquels reposait les institutions napoléoniennes ; le socialisme qui assure l'emprise de l'Etat sur la famille ; les doctrines économistes qui ne recherchent que l'accumulation des richesses ; la franc-maçonnerie, déjà condamnée à plusieurs reprises depuis 1738 ; le libéralisme moderne et le relativisme qui découle d'une conception absolue de la liberté religieuse. A l'adresse du grand public, le *Syllabus* renfermait quatre-vingts propositions jugées inacceptables par le magistère. Le dernier des quatre-vingts articles suscita les plus vives réactions ; il désavouait la proposition suivante : « *Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, avec le libéralisme et la civilisation moderne* ». Le *Syllabus* était à la fois une condamnation des principes sur lesquels reposait le second césarisme, de son étatisme et de son positivisme juridique, mais aussi des thèses libérales formulées par Charles de Montalembert dans le discours qu'il avait prononcé un an plus tôt lors du congrès de Malines. Si cet article fut la cible privilégiée de la presse anticléricale, il provoqua dans les rangs libéraux catholiques une « *consternation générale* », selon l'expression du prince Albert de Broglie⁵. Si ce dernier se replia derrière l'interprétation accommodante que Mgr Dupanloup donna du *Syllabus*, Montalembert ressentit la publication de l'encyclique comme un désaveu personnel. Plus discret, Falloux choisit d'attendre des temps meilleurs, sans rien retrancher à ses récentes convictions libérales. Napoléon III relevant que l'encyclique « *contient des principes opposés à ceux qui sont à la base de la constitution* », décida d'en interdire la publication aux évêques, tout en laissant la presse anticléricale la caricaturer : « *le devoir du gouvernement est d'empêcher la publication de doctrines*

⁵ Duc de Broglie, *Mémoires*, t. I. p. 311.

opposés à notre ordre public ». Seuls deux évêques bravèrent l'interdit impérial : Mgr Mathieu à Besançon et Mgr de Dreux-Brézé à Moulins. Ils furent immédiatement poursuivis devant le conseil d'Etat. D'autres évêques se contentèrent d'adresser au gouvernement des lettres ouvertes, à l'instar de Mgr Doney, évêque de Montauban et de Mgr Pie, évêque de Poitiers. La majorité des évêques, par libéralisme ou par attachement au régime impérial, témoignèrent leur embarras devant l'encyclique et le *Syllabus*, conservant un silence qui dérouta nombre de prêtres et de fidèles.

En France, notamment, les réactions engendrées par la publication du *Syllabus* mirent en lumière l'affaiblissement de la catholicité, cristallisant des divisions qui remontaient au moins à la Révolution de Juillet, époque où la hiérarchie se sépara de la légitimité. D'une part, elles révélaient la soumission de la grande majorité de l'épiscopat concordataire à l'égard du pouvoir politique. Du fait du régime concordataire, la grande majorité des évêques étaient les serviteurs de l'Etat bien plus que ceux de l'Eglise, ce qui interdisait au magistère de trouver au sein de l'épiscopat le relais puissant dont il avait besoin pour transmettre aux fidèles son enseignement, dès lors que celui-ci était susceptible de gêner les intérêts du gouvernement en place. D'autre part, elles trahissaient la conversion d'une large partie des élites catholiques, même conservatrices ou légitimistes, aux principes de la modernité philosophique⁶. Ce faisant, elles annonçaient les obstacles auxquels devait se heurter quelques années plus tard la restauration de la royauté légitime. Ce sont ceux qui n'ont pas reçu le *Syllabus* en 1865 qui ont, entre 1871 et 1873, empêché la restauration d'Henry V. Les catholiques libéraux, tant du côté orléaniste que du côté légitimiste, ont voulu se prémunir contre la restauration d'un roi du *Syllabus*,

⁶ Nous renvoyons à notre article : « La réception du *Syllabus* en France », *Divinitas*, numéro unico 2015, Città del Vaticano, 2018, p. 397–418.

d'un roi traditionnel, en lui imposant comme condition de sa reconnaissance par eux l'acceptation, par lui, de ce que l'on appelait alors les « principes de 89 », expression aussi vague et mouvante que l'est aujourd'hui la notion de « valeurs de la République ». Le journal du comte de Chambord montre ainsi à quel point les manœuvres politiques de Falloux auprès du groupe légitimiste ont miné l'autorité du prince dans les rangs mêmes de ceux qui faisaient profession de le servir, détournant la majorité des députés du groupe de suivre loyalement la politique du prince. La question du drapeau ne fit qu'exprimer symboliquement des enjeux beaucoup plus profonds, à savoir l'impossible conciliation entre la royauté légitime chrétienne et les valeurs révolutionnaires : « *Personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la révolution* », devait trancher le comte de Chambord dans le Manifeste du 25 janvier 1872 ; composer avec la Révolution l'aurait exposé à bâtir les institutions sur le sable de circonstances mouvantes et de principes contradictoires, lui interdisant d'accomplir sa mission de roi chrétien, faire régner la justice dans la société française et ainsi en restaurer l'harmonie. Comme devait le relever Jean de Viguierie dans *Les Deux Patries* : « Avec l'Etat issu des Lumières et de la Révolution, on ne fera jamais rien. Les Vendéens et le comte de Chambord l'avaient compris. Un jour peut-être les Français le comprendront »⁷.

RESTAURER L'HARMONIE PAR LE RÈGNE DE LA JUSTICE

Le comte de Chambord nourrit une haute idée de sa mission. Il ne transige pas avec les devoirs qui lui incombent. Héritier d'une longue lignée de rois sacrés, il a le devoir de faire régner dans la société la justice et l'équité. De ce règne de la justice, doit découler l'harmonie

⁷ Viguierie, Jean de. *Les Deux Patries*. 4^{ème} édition, Poitiers : DMM, p. 240.

enfin retrouvée d'une France abîmée par le climat de guerre civile entretenu par l'esprit révolutionnaire.

Etre Roi implique, à ses yeux, de cultiver les vertus qui couronnent l'homme de bien. Les écrits du prince témoignent de cette préoccupation. Le comte de Chambord honore la dévotion à l'égard de Dieu, la piété filiale, la fidélité, la loyauté, la franchise, la justice, la générosité, le courage, la bravoure, la force et la charité. La politique d'Henry V est nourrie de l'esprit des *Miroirs de Princes* qui ont guidé la conduite des rois chrétiens pendant plus de mille ans, de Saint Augustin au duc de Saint-Simon en passant par Saint Isidore de Séville, Jonas d'Orléans, l'abbé Suger, Jean de Joinville, Christine de Pisan et Pierre Choinet. Elle marque une rupture avec la politique moderne, politique de Machiavel qui sépare la politique de la morale, politique de Locke et de Montesquieu qui fonde la politique sur l'agencement mécanique des pouvoirs, afin de renouer avec la politique de S. Augustin qui définit le pouvoir comme un ministère, comme un service, et non comme une domination : « *Ceux même qui commandent sont les serviteurs de ceux à qui ils paraissent commander. Car ce n'est point par la passion de dominer qu'ils commandent, mais par la loi du dévouement, non par l'orgueil d'être le maître, mais par le devoir de la providence* »⁸.

L'importance des vertus apparaît nettement dans le Manifeste du 8 juillet 1871 : le comte de Chambord y dénonçait les mensonges de la propagande révolutionnaire qui attisait, contre la royauté légitime, des peurs injustifiées. Au contraire, le prince entendait tenir au peuple un langage franc, sans ambiguïté : « *Entre vous et moi, il ne doit subsister ni malentendu, ni arrière-pensée* ». Le comte de Chambord y dénonçait également la violence de la minorité révolutionnaire, en 1789 comme en 1871. « *L'étendard sans tache* » est non seulement, à ses yeux, le drapeau blanc de la première Restauration, mais aussi un drapeau qui

⁸ S. Augustin. *La Cité de Dieu*. XIX, XIV.

n'a pas été sali par les violences et par les crimes de la Terreur, ce qui n'empêchait pas, par ailleurs, le prince de rendre hommage à la bravoure des soldats qui s'illustrèrent sur les champs de bataille derrière le drapeau tricolore : « *Je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs, et, quelle que fut la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai admiré leur héroïsme, et rendu grâce à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France* ». Ces quelques mots réveillent à l'esprit le souvenir de cette très belle réplique lancée par le duc de Blacas en 1814 aux anciens serviteurs de l'Empire inquiets pour l'avenir : « *Ceux qui en servant l'empereur ont servi la France ont également servi le Roi* ». Le comte de Chambord faisait découler son attachement au drapeau blanc du devoir de piété filiale qui s'imposait à lui : « *Je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François 1^{er}, de Jeanne d'Arc. [...] Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi mon aïeul, mourant en exil ; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe* ». Sentant sa mort venir, le comte de Chambord devait demander à Athanase de Charette que la bannière blanche des zouaves pontificaux, déchirée par les balles du combat de Loigny, drapât le moment venu son cercueil, rendant ainsi un ultime hommage à ces chevaliers qui s'étaient engagés pour défendre les droits du pape avant de rentrer en France défendre celle-ci contre l'invasion prussienne. La piété filiale est un principe de droit naturel que nous retrouvons dans toutes les civilisations. Cette piété, qui découle pour un chrétien du cinquième commandement : « *Tu honoreras tes père et mère* », donne toute sa consistance au patriotisme, amour porté à la terre des pères et volonté d'illustrer cette patrie par l'exercice des vertus. « *Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare* », ajoutait-il le 25 janvier 1871. Dans la querelle des *Deux Patries*, remarquablement étudiée par le regretté Jean de Viguerie, le

choix du comte de Chambord était clair. Il rejetait la patrie abstraite inventée par les révolutionnaires, contrat reposant sur l'adhésion à des idées, pour promouvoir la conception traditionnelle de la patrie fondée sur l'enracinement dans l'histoire et la géographie⁹.

Au premier rang des vertus cultivées par le comte de Chambord figurait la justice. Il souligna son importance à plusieurs reprises, insistant dans la lettre adressée au comte de Saint-Priest le 19 janvier 1867 sur sa volonté de restaurer « *un pouvoir fondé sur l'hérédité monarchique respecté dans son principe et dans son action, sans faiblesse comme sans arbitraire* », ainsi que « *le règne des lois* ». Dans la lettre qu'il adressa le 8 mai 1871 à Carayon-Latour, il affirmait : « *Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix ; et je ne veux exercer la dictature que celle de la clémence, parce que, dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice* ». Dans une lettre adressée à Albert de Mun le 25 mars 1881, il insistait : « *Quand l'erreur, sous mille formes diverses, se produit de toutes parts et au grand jour, n'est-ce pas pour nous un devoir d'affirmer le droit, la justice, la vérité, et d'opposer à l'audace du mal la probité et l'honneur ?* ».

Ce sens aigu de la justice nourrit les préoccupations sociales du comte de Chambord, l'attention qu'il portait aux humbles, aux laboureurs, aux artisans et aux ouvriers, la volonté exprimée par lui, dans la *Lettre aux ouvriers*, de remédier à la terrible misère morale, sanitaire et matérielle qui accablait le monde ouvrier depuis le commencement de la Révolution industrielle. « *Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs et des villes, dont le sort a fait l'objet de mes plus vives préoccupations et de mes plus chères études qui ont le plus souffert de ce désordre social* », insistait-il dans le Manifeste 8 juillet 1871.

⁹ Viguier, Jean de. *Les Deux Patries*. Bouère : DMM, 1998 ; 3^{ème} et 4^{ème} édition, Poitiers : DMM, 2017.

« *Qui assurera aux classes laborieuses le bienfait de la paix, à l'ouvrier la dignité de sa vie, les fruits de son travail, la sécurité de sa vieillesse ?* », s'interrogeait-il le 25 janvier 1872.

Au-delà de la *Lettre aux ouvriers*, le prince encouragea ses fidèles dans la voie d'un catholicisme social illustré, dès les années 1830 et 1840, par le comte de Villeneuve-Bargemont, par le comte de Melun ou encore par le baron Hyde de Neuville, avant d'être enrichi par les réflexions et les initiatives du comte de La Tour du Pin, de Maurice Maignan et du comte Albert de Mun dans les années 1870 et 1880. Le comte de Chambord suivait avec beaucoup d'intérêt et d'empathie le combat politique mené par Albert de Mun, député de Pontivy à partir de 1876. A plusieurs reprises, il l'encouragea de son approbation épistolaire. Autour de 1880, Albert de Mun fut, avec Paul de Cassagnac, l'un des deux hommes politiques pour lequel le prince témoignait le plus d'intérêt. « *Le discours que vous avez prononcé à Vannes est bien celui de l'homme qui, mesurant l'étendue du péril social, avait tant de fois déjà trouvé dans son patriotisme le courage de dire à la révolution ce qu'elle est et à la contre-révolution ce qu'elle doit être* », écrivait ainsi le prince à Albert de Mun le 25 mars 1881 pour le féliciter du discours prononcé peu de temps auparavant par celui-ci à Vannes. Par delà le Ralliement, Albert de Mun devait demeurer toute sa vie fidèle au comte de Chambord, livrant le 24 août 1907 cette confidence qui éclaire son action politique : « *Voilà vingt-quatre ans que le comte de Chambord est mort et depuis lors je n'ai plus de foi politique. Je reste contre-révolutionnaire mais je ne sais pas quelle forme peut revêtir cette contre-révolution* ». Aux yeux d'Albert de Mun, comme aux yeux du prince, la contre-révolution exigeait, pour restaurer l'harmonie sociale, de ne pas céder à la tentation de rétablir n'importe quelle monarchie, une monarchie quelconque drapée des couleurs de la Révolution, mais de restaurer la royauté chrétienne traditionnelle.

Un moyen : La royauté chrétienne traditionnelle

« *La monarchie chrétienne et française est par essence une monarchie tempérée* », affirmait le comte de Chambord dans le manifeste du 5 juillet 1874. Cette monarchie chrétienne tempérée, le comte de Chambord en définit les équilibres entre 1871 et 1874 au fil des manifestes qu'il adressa aux Français, cherchant à rétablir l'unité du pays autour d'une monarchie fidèle à sa tradition mais répondant aux attentes légitimes des Français du temps (§ 1). L'équilibre institutionnel exigeait de redéfinir les règles de la représentation afin que celle-ci reposât sur une réalité sociale organique et soit ordonnée à la recherche du bien commun, ce qui impliquait la restauration des libertés locales étouffées par la centralisation napoléonienne (§ 2).

RESTAURER UNE MONARCHIE INDÉPENDANTE TEMPÉRÉE

Les élections générales du 8 février 1871 en offrant aux monarchistes, légitimistes, orléanistes et indépendants, une large majorité, rendaient possible une troisième restauration de la monarchie. Les légitimistes s'y comptaient un peu plus cent quatre-vingts, les orléanistes, cent soixante environ, auxquels s'ajoutaient une cinquantaine de monarchistes sans préférence dynastique marquée, à l'instar du général Changarnier. Cependant, le comte de Chambord, loin de crier victoire, avait une conscience aigüe des difficultés qui s'opposaient à la restauration du trône : « *Les malheurs de la guerre n'ont pas corrigé le pays qui a les mêmes passions et avec quelques aspirations monarchiques continue à être révolutionnaire* », écrivait-il dans son *Journal* le 12 février 1871.

Le comte de Chambord rentra en France, après quarante ans d'exil, s'installant au château de Chambord qui lui avait été offert par souscription à sa naissance. Découvrant les obstacles glissés subrepticement sur

sa route par les professionnels de la politique, il n'y resta que quelques jours, quittant la France dès le 8 juillet 1871. Cependant, au cours des années 1871, 1872, 1873 et 1874, le prince s'adressa à plusieurs reprises aux Français sous forme de déclarations publiées dans la presse légitimiste afin de leur expliquer ce que serait son règne s'ils acceptaient de le voir monter sur le trône de ses aïeux. Il s'agit des manifestes du 8 juillet 1871, du 25 janvier 1872, du 5 juillet 1874, ainsi que de la lettre adressée à Charles Chesnelong, député légitimiste des Basses-Pyrénées, publiée dans *L'Union* au début du mois de novembre 1873.

Le manifeste du 8 juillet 1871 révèle plusieurs thèmes importants : la monarchie d'Henri V serait tempérée par le contrôle de deux chambres et par la restauration des libertés locales : « *Dieu aidant, nous fonderons ensemble, et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays. Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle des deux chambres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du siècle dernier* ». Ce passage, nous semble-t-il, présente une grande ressemblance avec la lettre qu'Alexis de Tocqueville avait adressée au comte de Chambord vingt ans plus tôt, le 14 janvier 1852. Un mois après le coup d'Etat perpétré par Louis-Napoléon Bonaparte pour se maintenir au pouvoir, Tocqueville, qui était de tradition et de sympathies légitimistes, estimait que le comte de Chambord était le seul recours possible face au césarisme renaissant, à condition qu'il soit, face au césarisme, aux yeux de l'opinion le garant des libertés. Pour désarmer les préventions que nourrit la majorité du pays à l'égard de l'ancienne dynastie¹⁰, « *il faut qu'il*

¹⁰ Tocqueville. *Souvenirs*. p. 310. Selon Tocqueville, « *l'ancienne dynastie est profondément antipathique à la majorité du pays* » parce que celui-ci rejette l'ancien régime et les anciens privilégiés qui en sont à ses yeux les symboles.

(le comte de Chambord) représente aux yeux des Français la liberté régulière et qu'il donne d'avance à l'esprit de liberté des garanties suffisantes », il lui conseillait de « prendre la ferme et définitive résolution de ne rétablir en France que la monarchie constitutionnelle et représentative avec ses principaux caractères, qui sont : 1° la garantie de la liberté individuelle ; 2° une représentation nationale sincère ; 3° une liberté et une publicité complète des discussions parlementaires ; 4° une liberté de la presse réelle ». Il s'agirait en somme de restaurer la Monarchie selon la Charte, celle de 1814, une monarchie alliée au suffrage universel au sein de laquelle le Parlement pourrait « d'abord être fort restreint dans ses attributions et resserré dans la durée de ses travaux », ce qui excluait toute idée de souveraineté nationale, une monarchie respectant une liberté de la presse encadrée pour éviter « les abus de cette liberté redoutable »¹¹.

La monarchie que le comte de Chambord entendait incarner était une monarchie indépendante, confiant le pouvoir à un monarque fort, plaçant le Roi au dessus des discussions et des marchandages, afin qu'il pût être, au-dessus des intérêts particuliers, l'arbitre suprême et le garant du bien commun. Il estimait qu'un roi faible ne pourrait en rien faire efficacement régner la justice dans la société. Il ne serait que la caution voilant la foire d'empoigne des intérêts. Il serait impuissant à protéger les droits des plus faibles face à l'appétit des puissants : « L'union du peuple et du roi a permis à la monarchie française de déjouer pendant tant de siècles les calculs de ceux qui ne luttent contre le roi que pour dominer le peuple », rappelait-il dans le manifeste du 5 juillet 1874.

Là est la raison profonde, nous semble-t-il, de l'intransigeance opposée par le prince aux conditions que tentaient de lui imposer les libéraux conservateurs, qu'ils soient orléanistes ou légitimistes : « Les

¹¹ Rials, Stéphane. *Révolution et Contre-Révolution*. p. 165.

prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse. [...] Nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. [...]. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain. Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur des bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au-dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice », écrivait-il à Chesnelong à l'automne 1873.

Pendant, la monarchie que le comte de Chambord entendait incarner n'était pas une monarchie absolue ressuscitant des institutions détruites depuis longtemps mais une monarchie tempérée cherchant un équilibre entre l'indépendance du Roi, chef de l'Etat, et la représentation de la population auprès de lui, réunie autour de lui, associée aux efforts entrepris par lui en vue du bien commun : « *Dieu m'en est témoin : je n'ai qu'une passion au cœur : le bonheur de la France ; je n'ai qu'une ambition : avoir ma part dans l'œuvre de reconstitution, qui ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, mais qui réclame le loyal concours de tous les dévouements* », déclarait-il le 25 janvier 1872.

« *Je veux trouver dans les représentants de la nation des auxiliaires vigilants pour l'examen des questions soumises à leur contrôle, mais je ne veux pas de ces luttes stériles de parlement d'où le souverain sort trop souvent impuissant et affaibli. Et si je repousse la formule d'importation étrangère que répudient nos traditions nationales, avec son roi qui règne et qui ne gouverne pas, là encore, je me sens en communauté parfaite avec les désirs de l'immense majorité, qui ne comprend rien à ces fictions, qui est fatiguée par ces mensonges* », ajoutait-il le 5 juillet 1874.

« *Ce loyal concours de tous les dévouements* » exigeait de redéfinir les règles de la représentation afin d'éviter que celle-ci soit confisquée par les sociétés de pensée.

FONDER LA REPRÉSENTATION SUR LES LIBERTÉS LOCALES

Les réflexions du comte de Chambord autour de la délicate question de la représentation se combinaient avec la volonté de démanteler la centralisation jacobine, consacrée par Napoléon Bonaparte par la loi de pluviôse an VIII, et de restaurer les libertés locales étouffées depuis la Révolution, ce qui impliquait de sa part de corriger l'évolution dommageable imprimée aux institutions de l'ancienne monarchie au cours du XVII^e siècle par Richelieu et surtout par Mazarin, Louis XIV et Colbert.

Les réflexions du comte de Chambord sur la décentralisation furent nourries par un édit de réforme du royaume préparé en 1832 par le duc de Blacas qui prévoyait de diviser la France en dix-neuf généralités réunissant chacune plusieurs départements. Dans une lettre adressée au comte de Saint-Priest, le prince envisageait « *la réforme de ces lois injustes qui [...] tenant sous le joug, par l'exagération de la centralisation administrative, les communes, les villes, les provinces, les associations diverses, les dépouillent des droits et des libertés qui leur sont le plus nécessaires* ». Le comte de Chambord consacra deux lettres à la restauration des libertés locales, la première publiée en 1862, la seconde en 1865. La lecture attentive de ces lettres semble témoigner, là encore, de l'influence probable exercée par Alexis de Tocqueville, dont les réflexions, en la matière, présentent bien des similitudes avec celles du prince.

Dans la première lettre, le prince proposait de « *Décentraliser l'administration largement, mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever l'initiative et la sécurité qu'elle doit à la tutelle de l'Etat [...]. Multiplier et mettre à la portée de chacun les occasions d'être utile en se consacrant selon ses facultés à l'administration des intérêts communs ; faire que les rangs dans la société soient distribués suivant les capacités et les mérites ; entretenir par un concours incessant*

l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans des carrières constamment ouvertes à tous, et arriver ainsi à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus, c'est là ce qu'on peut légitimement se promettre de la décentralisation [...]. En appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts dans leurs communes, leurs cantons et leurs départements, on verra bientôt se former un personnel nombreux, qui à l'indépendance et à l'intégrité joindra l'expérience pratique des affaires ».

Ces libertés locales, au même titre que les corporations professionnelles dont le prince proposait la reconstitution, témoignaient de la volonté du comte de Chambord de rendre à la société sa vitalité naturelle atrophiée par la prétention de l'Etat révolutionnaire d'absorber la société, de lui donner son existence et sa physionomie et de contrôler toutes les expressions de la vie sociale. Aux disciples de Rousseau qui prétendent que tout n'existe que par la loi, « *expression de la volonté générale* », et que rien n'existe hors de la loi, le comte de Chambord répondait que la société a une existence naturelle, que l'Etat se doit de respecter, en veillant à y faire régner la justice et la paix.

Ces libertés locales nourrissaient le système de représentation imaginé par le comte de Chambord, lequel, fondé sur « *le suffrage universel honnêtement pratiqué* », reposait sur la sélection de notables ayant acquis une expérience progressive des responsabilités locales, système qui présentait une certaine ressemblance avec celui établi par le pape Pie IX dans les Etats pontificaux au commencement des années 1850.

Ainsi, les conseillers municipaux seraient élus au suffrage universel. Ils éliraient les conseillers provinciaux appelés à s'occuper des affaires des dix-neuf provinces envisagées. Ces conseillers provinciaux éliraient à leur tour les députés appelés à délibérer sur les affaires nationales. Le suffrage universel serait ainsi tempéré par un triple degré électoral permettant de consulter chacun sur les questions qu'il est en mesure d'apprécier, de former les hommes à l'exercice des responsabilités et de sélectionner, en se fondant sur l'expérience et le

mérite, les notables appelés à des responsabilités plus élevées, tout en préservant la représentation des manipulations des sociétés de pensée qui, depuis 1789, avaient maintes fois détourné à leur profit l'expression du suffrage en substituant leurs projets idéologiques aux attentes réelles et concrètes des Français.

« *Nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis* », affirmait-il dans sa lettre à Charles Chesnelong. Le comte de Chambord ne fut pas entendu. Il s'est offert en recours, attendant que les Français lui ouvrent les bras : « *La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela* », ajoutait-il dans le Manifeste du 5 juillet 1874. Louis XVI, Charles X, et même Louis-Philippe, sur ce point plus Bourbon que citoyen, nous avaient appris qu'un roi ne fait pas tirer sur son peuple, et préfère sacrifier sa couronne plutôt que sacrifier des hommes au maintien de son trône. Henry V nous apprend, selon l'expression employée par Hippolyte de Villemessant dans *Le Figaro* que : « *Le roi ne conspire pas, et ne consentirait jamais à s'imposer à la France. Il attendra donc dans la dignité qui lui convient le jour où la France l'appellera* ».

Le prince n'a jamais eu l'intention d'imposer sa volonté au peuple français, de le contraindre à la légitimité en usant de moyens contraires à l'esprit de la légitimité. La Contre-révolution n'est pas une révolution blanche mais le contraire de la Révolution. Elle ne peut pas s'opérer avec les moyens de la Révolution que sont la révolte, le mensonge, le coup d'Etat et le crime. Elle exige de s'opérer avec les moyens qu'enseigne la morale chrétienne. A l'instar du Christ qui offre son amour aux hommes mais se refuse à les contraindre à l'aimer, parce que cette contrainte annihilerait cet amour qui exige un engagement libre, le comte de Chambord offrait aux Français de se rallier à lui,

refusant non seulement le marchandage, mais aussi la contrainte, parce que la restauration de la royauté traditionnelle devait reposer sur l'amitié entre le prince et son peuple, engagement réciproque qui exige la liberté. Cet antilibéral qu'était le comte de Chambord était bien plus respectueux de la liberté d'autrui que ne l'étaient les libéraux. Par delà l'échec de la restauration, le comte de Chambord aura, du moins, conservé intact l'héritage de la royauté, enseignant à son peuple ce qu'est la royauté chrétienne, et forgeant, pour l'avenir, un corps de doctrine contre-révolutionnaire cohérent.

A la mort du prince, Paul de Cassagnac, député bonapartiste du Gers, devait saluer en ces termes élogieux sa mémoire : « *C'était une noble, une imposante figure que celle de M. le comte de Chambord, et il ne nous coûte pas de dire que nous l'avions en fervente admiration [...] Cet homme qui n'a jamais été qu'en exil a été un grand roi, plus grand que beaucoup de ceux qui ont occupé le trône. Sans couronne, sans royaume, il se trouve qu'il a régné [...] On lui a reproché de n'avoir pas voulu venir. Quelle amère dérision [...] On lui offrit le trône, c'est vrai, mais à des conditions inacceptables. [...] Pour le Béarnais gouaillieur, Paris valait bien une messe. Pour le comte de Chambord, la couronne ne valut jamais une lâcheté* »¹².

¹² Cité par Montplaisir, Daniel de. *Le comte de Chambord, le dernier roi de France*. Paris : Perrin, 2008.



The political thought of the Comte de Chambord:
restore a temperate Christian monarchy
to counter the ideas of 89

SUMMARY

Grandson of King Charles X, the earl of Chambord, Henry V (1820–1883), incarnated during his life the hopes of monarchical restoration of French legitimists, exercising a true moral royalty. In his speeches and letters, he presented a political program for to counter the ideas of French Revolution. The reflection of the earl of Chambord appears, during the third quarter of the XIXth century, like the most completed expression of counter-revolutionary thinking. To restore social harmony disturbed by the Revolution, the earl of Chambord wanted to embody a Christian monarchy tempered by a new definition of representation rules, the recovery of local freedoms and the concern to restore social justice by improving the workers conditions of life. This political program encountered opposition from circles liberal-conservative who wanted to guard against the restoration of king adhering to the principles formulated by Pius IX in the *Syllabus*. They put to their support unacceptable conditions for the earl of Chambord, demanding to him to accept “*the principles of 89*”. The White flag crystallized this frontal opposition, failing the third restoration.

Keywords: French political history ; XIXth century ; Earl of Chambord ; Henri ; counter-revolution ; royalism ; monarchical restoration ; white flag ; social catholicism ; local freedoms ; Syllabus; political representation.

La pensée politique du comte de Chambord :
restaurer une monarchie chrétienne tempérée
afin de contrer les idées de 89

RÉSUMÉ :

Petit-fils de Charles X, le comte de Chambord, Henri V (1820–1883) a incarné tout au long de sa vie les espoirs de restauration monarchique des Français légi-

timistes, exerçant une véritable royauté morale. Au fil de ses discours et de ses lettres, il a forgé un vrai programme d'action politique, exprimant la volonté de contrer les idées de la Révolution. La pensée du comte de Chambord apparaît ainsi, au cours du troisième quart du XIX^e siècle, comme l'expression la plus aboutie de la réflexion contre-révolutionnaire. Afin de restaurer l'harmonie sociale perturbée par la Révolution, le comte de Chambord entendait incarner une monarchie chrétienne tempérée reposant sur une redéfinition des règles de la représentation, le rétablissement des libertés locales et le souci de faire régner la justice sociale en améliorant substantiellement la condition des ouvriers. Ce programme politique se heurta à l'opposition des milieux libéraux-conservateurs soucieux de se préserver contre la restauration d'un roi adhérant aux principes formulés le pape Pie IX dans le *Syllabus*. Ils mirent à leur soutien des conditions inacceptables pour le comte de Chambord, exigeant de lui qu'il acceptât les « *principes de 89* ». L'affaire du « drapeau blanc » cristallisa de manière allégorique cette opposition frontale, faisant échouer la troisième restauration.

Mots-clés : histoire politique française ; XIX^e siècle ; comte de Chambord ; Henri V ; contre-révolution ; royalisme ; restauration monarchique ; drapeau blanc ; catholicisme social ; libertés locales ; *Syllabus* ; représentation politique.